

COFIN, Budget 2022

Questions au Bureau

1. ADMINISTRATION GENERALE

11. ADMINISTRATION

1100. Administration générale

3189.000. Frais divers

- Comment se justifie l'augmentation de charge 100% alors que le niveau de prestation diminue étant donné que les séances ne sont plus diffusées sur la Télé ? D'autres solutions ont-elles été envisagées ?

Réponse de la municipalité :

Réponses du bureau du Conseil:

Voici quelques éléments de facturation de Sonomix:

Montant prestation : CHF 1'350.00 par séance

Tarif horaire : CHF 95.00

Camion régie : CHF 1'500.00 par séance

Archivage des enregistrements : CHF 2'200.00 par année

L'augmentation du coût vient notamment du fait qu'à la grande salle nous n'avons pas de régie fixe, ceci nécessitant à Sonomix de venir avec un "camion régie" facturé CHF 1'500.00 la séance. Dans l'hypothèse d'un retour à Castelmont, ce coût supplémentaire de CHF 1'500.00 la séance disparaîtrait.

Nous sommes à présent satisfaits de l'enregistrement vidéo qui permet un suivi rediffusé plus agréable qu'un simple enregistrement audio. La vidéo a aussi la fonction de chapitre (point par point selon l'OJ) qui permet une navigation plus facile. Pour plus de détails sur les solutions possibles, veuillez vous référer à l'échange ayant eu lieu entre le bureau et Sonomix qui a été envoyé en pièce jointe au Président de la COFIN.

Remarques de la COFIN : La COFIN prend acte

Question complémentaire :
